



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagement d'un terrain d'une superficie de 61860 m² sur la commune de Carentan Les Marais (50) pour accueillir un dépôt de matériels (machines, matériel, accessoires de travaux).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

SCI LA FOURCHETTE

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

8 1 2 1 4 . 3 9 9 8 0 0 0 1 9

SCI

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

Prénom(s)

Beaussire

Christophe

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41.b	Le projet prévoit l'aménagement d'un terrain contenant plus de 50 places de parking. À ce titre, le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas conformément à l'annexe de l'article R.122-2.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit l'aménagement d'un terrain utilisé pour le stockage d'engins de chantier destinés à la location, situé en abords des bureaux de l'entreprise Christophe Beaussire, du bâtiment abritant le musée Normandy Victory Museum et d'un bar-restaurant l'A10 Canteen.

Des espaces verts seront conservés en herbe.

Le projet prévoit la mise en place de merlons de 9m de large ainsi que la plantation d'arbres et arbustes. Des merlons seront également positionnés à l'entrée du terrain.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de l'aménagement est de permettre un dépôt de matériel et de stockage d'engins de chantier afin de faciliter leur location.

La mise en place de merlons et de plantations permet de limiter l'impact visuel du projet.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La superficie du terrain à aménager est de 61860 m².

Une partie d'environ 5 000 m² est conservée comme zone de dépôts de déchets inertes, zone ISDI sous autorisation préfectorale.

Une partie de 6000 m² est conservée pour le musée. Elle est située le long de la façade Est du Normandy Victory Museum.

Une partie enherbée de 15 260 m² est conservée sur la partie nord du terrain.

Une partie enherbée de 2 670 m² est conservée le long du terrain sur la partie sud en bordure de la RN13.

Les espaces de stockages de circulation et de retournement sont composés d'une couche de caillou en 0/150, d'une couche de caillou en 0/40 et de gravier roulé.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le terrain contient principalement des pelleteuses pesant entre 15 et 22 tonnes destinées à la location.

On dénombre 102 engins de chantier sur la zone parking A située le long de la RN13 et 179 engins sur la zone parking B le long de la D974 (se référer à l'annexe 6).

La majorité de l'activité se concentre en début de semaine (dimanche après 18h jusqu'au lundi matin) et en fin de semaine, périodes où s'effectuent les locations des engins de chantier, qui sont loués au moins pour une semaine et une quinzaine de jours en moyenne.

La zone où l'activité de location est la plus importante est le parking B, le parking A servant principalement d'espace de stockage pour divers matériaux (pincés, godets).

En cas de démantèlement du site, les mesures envisagées seront les suivantes :

- l'évacuation et l'élimination de tous les déchets présents sur le site par des entreprises autorisées et spécialisées ;
- la réalisation d'un audit de site et sols pollués afin de déterminer s'il existe une pollution du sol et le degré de pollution ;
- la mise en place d'un dispositif de dépollution si besoin ;
- le nettoyage de la totalité du site ;
- le démontage et l'évacuation de tout matériel désormais inutile ;
- la condamnation de l'accès au site (clôture, grille d'entrée, etc.).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'aménager.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface aménagée	61860 m ²
Engins de chantier stockés	281
Hauteur merlon	3m
Largeur merlon	9m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : _____ Voie : PA La Fourchette

Lieu-dit : Catz - Saint Pellerin

Localité : CARENTAN-LES-MARAIS

Code postal : 5 0 5 0 0 BP : _____ Cedex : _____

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 1 ° 1 1 ' 4 0 " O Lat. : 4 9 ° 1 8 ' 2 0 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Point de d'arrivée : Long. : _____ ° _____ ' _____ " _____ Lat. : _____ ° _____ ' _____ " _____

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Baie du Cotentin y est en vigueur. Les parcelles se situent en zones UZa (sites activités industrielles) et Nex (partie aménageable non constructible).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

i Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est implanté sur la commune de Carentan-les-Marais. La zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) la plus proche, le Marais du Cotentin et du Bessin (référence 250008148), se trouve à 1,14 km au nord du site.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La commune de Carentan-les-Marais ne se situe pas en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone couverte par un arrêté de protection de biotope la plus proche, La Vire et ses affluents, se situe à 3,85 km à l'est (référence FR3800981).
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Carentan-les-Marais est une commune classée étant riveraine de la mer et d'un estuaire.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Carentan-les-Marais se situe au sein du Parc Naturel Régional Marais du Cotentin et du Bessin (référence FR8000021).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La N13 située à 193m au sud du projet est concernée par le PPBE de l'Etat.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site partiellement inscrit au titre des monuments historiques le plus proche est le manoir de Cantepie, dont le périmètre est situé à 1,82 km à l'est du projet (notice PA00110640).
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone humide protégée par la convention de Ramsar la plus proche, le Marais Du Cotentin Et Du Bessin, Baie Des Veys se situe à 1,14 km au nord du projet (référence FR7200001).
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Carentan-les-Marais se situe dans un PPRN-L approuvé par arrêté préfectoral du 15 janvier 2020.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est approuvé.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas sur un site ou sur des sols pollués selon la base de données de l'Information de l'administration concernant des pollutions suspectées ou avérées (ex-BASOL). Une ancienne usine à gaz est située à 3,37 km à l'ouest du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZRE la plus proche se situe à 4,02 km à l'est du projet.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le périmètre de protection des eaux de captage le plus proche se situe à 457 m à l'est du site. Il correspond à l'aire de captage La Bretonniere F1.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit le plus proche se trouve à Agneaux à 22,22 km au sud du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones protégées les plus proches se situent à 1,14 km au nord du projet. Il s'agit des zones Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys, inscrite au titre de la Directive Oiseaux (ZPS) (Référence : FR2510046) et Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys, inscrite au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC) (Référence : FR2500088).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site classé le plus proche se situe à Utah Beach 11,57 km au nord du projet.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas alimenté en eau potable. L'eau de pluie est utilisée pour le lavage des engins.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de drainage ou de modification des masses d'eau souterraines.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, l'aménagement ayant lieu sur un terrain déjà existant et utilisé.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, les besoins en eau sont limités au lavage des engins.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement ayant lieu sur un terrain déjà existant, aucune perturbation de la biodiversité existante n'est à prévoir.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones protégées les plus proches se situent à 1,14 km au Nord du projet. Il s'agit des zones Basses Vallées du Cotentin et Baie des Veys, inscrite au titre de la Directive Oiseaux (ZPS) (Référence : FR2510046) et Marais du Cotentin et du Bessin - Baie des Veys, inscrite au titre de la Directive Habitats (ZSC, SIC, PSIC) (Référence : FR2500088). Aucun habitat naturel de cette zone ne sera détérioré, que ce soit lors de la phase d'aménagement ou d'exploitation.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'aménagement ayant lieu sur un terrain déjà existant et utilisé, il n'y aura pas de consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers ou maritimes.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ville de Carentan-les-Marais n'est pas située dans le périmètre d'un PPRT. Néanmoins, des canalisations de transport de matières dangereuses (gaz naturel) sont situées à 725m à l'Ouest du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Carentan-les-Marais est concernée par un PPRL lié aux risques de submersion marine et de remontées de nappes phréatiques en période de très hautes eaux, mais la parcelle du projet ne se situe pas dans ce périmètre. Le projet est localisé dans une zone d'exposition faible au risque sismique. Le projet est localisé dans une zone où le potentiel radon est considéré comme faible, et où le risque de retrait gonflement des argiles est faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit l'aménagement d'un terrain comme aire de dépôt de matériel. Aucun risque sanitaire notable n'est identifié.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un séparateur hydrocarbure est présent à proximité du projet en amont des bassins de rétention d'eau, afin de traiter les eaux de lavage.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des phases où l'activité est la plus importante (début et fin de semaine), on peut compter entre cinq et dix mouvements de véhicules par jour.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation, les nuisances occasionnées par les déplacements des engins de chantier respecterons les seuils. La présence d'un merlon permettra d'atténuer les nuisances sonores.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La N13 située à 193m au sud du projet est concernée par le PPBE de l'Etat.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les activités sur le terrain ne seront pas à l'origine de nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations très ponctuelles peuvent intervenir lors des manoeuvres des engins.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking B est éclairé la nuit dès le pied du portail pour des raisons de sécurité du site.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des émissions lumineuses pourront provenir de l'éclairage urbain des rues voisines.
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls rejets liquides concernent les eaux pluviales.
Si oui, dans quel milieu ?		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les eaux de pluie seront collectées dans des cuves. Les eaux de pluie utilisées pour le lavage des véhicules seront traitées, avant leur acheminement vers des bassins de rétention d'eau.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les seuls effluents générés seront les eaux de lavage qui seront traitées par un séparateur hydrocarbure, un débourbeur et un déshuileur. Elles seront ensuite évacuées vers des bassins de rétention d'eau situés à proximité du projet, de l'autre côté de la D974.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet peut engendrer la production de déchets classiques tels que du carton essuie main (9,01T en 2024), du bois classe A (17,55T), du bois classe B (0,80T) des DIB (6,57T), des filtres à air (0,2T). Il peut engendrer la production de déchets dangereux tels que de l'aérosol (0,71T sur l'année 2024), du filtre à huile et carburant (2,6T), des flexibles hydrauliques (0,67T), des pots de peinture vide (0,52T), du diluant (0,40T), des eaux hydrocarburées (1T), de la boue hydrocarburée (4T), de l'huile moteur (16200L).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique ou paysager. De plus, la mise en place de merlons et de plantations viseront à réduire l'impact visuel du projet.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, le terrain étant déjà existant et artificialisé, aucune modification sur les activités humaines n'est attendue.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Paysage, nuisance sonore, émission dans l'air : Comme évoqué précédemment, la présence de merlons et d'arbres situés le long de la N13 et au niveau de l'entrée du terrain permet d'atténuer l'impact visuel du projet et de permettre une meilleure intégration dans l'environnement, tout en limitant les éventuelles nuisances sonores et l'envol des poussières vers les riverains.

Rejet d'eau : Un séparateur hydrocarbure permet de traiter les eaux de lavage.

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom BEAUSSIERE

Prénom CHRISTOPHE

Qualité du signataire PRESIDENT

À CARENTAN-LES-MARAIS

Fait le 05/05/2025



Signature du (des) demandeur(s)